ROUBAIX

Aujourd'hui

Ouverture d'une rue nouvelle à la Marlière. — Jusqu'au 10 janvier 1905 inclusivement, les intéressés pourront prendre connaissance, à la mairie, tous les jours de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir du projet d'ouverture, de classement, de fixation des alignements de nivellement et de la mise en état de viabilité d'une rue destinée à relier les rues de la Marlière et du Luxembourg, à travers la propriété de MM. Glorieux et fils.

A Saint-Maurice, Roubaix. — Confections pour dames. Soldes de fin de saison.

Fourneaux économiques. — Les demandes d'admission sont reçues dès à présent au bureau central, rue du Château, 6, dans le fond de la cour, à droite, de 9 h. du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Hippodrome-Théâtre. — A 3 h., matinée et à 8 h. 1/2 soirée du Cinématographe « Impérator ».

Enterrements. — Mlle Parent, 9 h., Sainte-Elisabeth. — Dame Adèle Vanoyeyest, 10 h., Notre-Dame. — M. Alfred Joseph Florin, 3 h. 1/2, Sainte-Elisabeth. — M. Lucien Vandenbote, 2 h. 1/2, Notre-Dame. — Dame Louise Cormand, 3 h., Saint-Antoine.

L'EAU POTABLE A ROUBAIX

L'eau potable de la distribution publique a fait l'objet, le 25 décembre dernier, d'une analyse bactériologique par les soins de l'Institut Pasteur de Lille.

Voici les résultats obtenus :

Nombre de germes microbiens par centimètre-cube (comptés par la méthode des plaques de gélatine nutritive après 10 jours)	106
Nombre de microbes liquéfiant la gélatine par centimètre cube	6
Nombre de germes de moisissures par centimètre cube	néant
Microbes pathogènes déterminés :	
Bactérium coli	id.
Bacille typhique d'Eberth	id.
Bacille pyocyanique	id.
Microbes saprophytes rendant les eaux impropres à l'usage pour les industries de fermentation :	
Sarcines	id.
Bacilles fluorescens liquéfaciens	id.
Cremothrix	id.
Streptothrix	id.

Résultat : Eau propre aux usages domestiques.

N. B. — L'analyse bactériologique des eaux destinées à l'alimentation présente une importance beaucoup plus grande que l'analyse chimique parce que les microbes pathogènes, agents de propagation des maladies infectieuses, se rencontrent de préférence dans les eaux chimiquement pures.

Le nombre des colonies sérobies par centimètre cube indique le degré de pureté des eaux. D'après la table de Miquel, on considère comme :

Eau très pure, une eau qui renferme moins de 100 germes par centimètre cube ;

Eau pure, une eau qui renferme moins de 1000 germes par centimètre cube ;

Eau suspecte, une eau qui renferme plus de 1000 germes par centimètre cube ;

Eau impropre à la consommation, une eau qui renferme plus de 10.000 germes par centimètre cube.

Les microbes liquéfiant la gélatine appartiennent à des espèces septiques indiquant presque toujours une contamination des eaux par des matières organiques en décomposition. Une eau qui renferme un grand nombre de ces germes par centimètre cube doit être considérée comme suspecte.

La présence du Bactérium coli indique que l'eau est contaminée par des déjections animales. Une eau qui renferme ce microbe en grande quantité doit, en règle générale, être exclue des usages domestiques. Les eaux qui renferment le Bacille typhique ou l'un quelconque des autres microbes pathogènes spécifiés, doivent toujours être rejetées de la consommation.

Le Directeur de l'Institut,
Signé : Dr Calmette

D'après les renseignements qui précèdent l'eau de la distribution publique peut être considérée comme très pure, attendu que le nombre de germes microbiens sérobies ne s'élève qu'à 106.

Afin de suivre constamment la qualité de l'eau, l'analyse sera renouvelée tous les quinze jours à l'Institut Pasteur de Lille.

Nous rappelons que le Bureau de placement de l'Association professionnelle des Institutrices fonctionne aujourd'hui jeudi 4 janvier, de 2 à 4 h. rue Descartes, 71.

Succès. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos concitoyens, M. Constantin Bermyn, ancien élève de MM. Bonnat et Weerts, vient d'obtenir une médaille de bronze à l'Exposition de Tours pour ses deux tableaux intitulés : « Portrait de Mme X... » et « Lessive ». Toutes nos félicitations.

Pour le nouvel hôpital. — Une quête faite au profit de l'hôpital *La Fraternité*, chez M. César Moulard, boulevard d'Armentières, a produit 3 francs.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 26 décembre 1904 au 1er janvier 1905. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 2004 ; enfants, 1696. Total, 3700.

— Don reçu. — D'un anonyme, 20 francs en espèces.

Occasion à saisir. — Ceci aujourd'hui que la *Petite Jeannette*, 2, rue St Georges, Roubaix, commence sa Mise en Vente de *Fin de Saison*, et à l'occasion de l'inventaire annuel, grandes diminutions de prix pour tous les articles confectionnés.

Soldes à tous les rayons.

Une équipe anglaise de football au Vélodrome Roubaisien. — Les sportsmen du Nord n'auront plus rien à envier à ceux de la capitale : Dimanche dernier, une équipe anglaise, L'Arcadian Football-Club rencontrait le Racing-Club de France, devant une foule nombreuse, au Vélodrome Buffalo, à Paris ; dimanche prochain 8 janvier, à 2 h. 1/2 précises, ce sera la célèbre équipe du Plumstead-Football-Club, de Londres, qui viendra matcher, au Vélodrome de Roubaix, l'équipe du Racing-Club de Roubaix, champion de France depuis plusieurs années.

Cette rencontre a soulevé un vif intérêt non-seulement en France mais aussi en Angleterre et les journaux d'Outre-Manche donnent force détails sur ce match annonçant même qu'un certain nombre de footballeurs londoniens accompagneront dimanche les fameux équipiers du Plumstead dans leur visite au Racing-Club de Roubaix « le seul reconnu champion par l'Association française depuis trois ans » dit le *Sporting-Life*.

Chacun sait d'ailleurs l'importance énorme qu'a pris le sport du « ballon rond » en Angleterre où il n'est pas rare de voir sur un terrain de football 50.000 et même 100.000 spectateurs. Il ne faut pas l'attendre certes, à une telle affluence du public dimanche au Vélodrome roubaisien, mais nous pouvons ajouter que toutes les dispositions sont prises et la Compagnie des Tramways a déjà annoncé qu'elle organiserait un service supplémentaire jusqu'à la place de Croix qui se trouve à 300 mètres du vélodrome roubaisien.

Fleurs et plumes pour modes. — Teinture, Frisure et Nettoyage de Boas et Plumes. — Maison J. FERAIN, 7, rue Pellart, 7, Roubaix.

Les accidents de travail. — Un ajusteur, Achille Oosterlynck, 24 ans, rue du Collège, 148, de chez M. Olivier, rue Daubenton, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Un teinturier, Ernest Govaart, 24 ans, rue Carnot, cour Catteau, de chez MM. Scrépel, rue de la Tuilerie, blessé à la main gauche, 10 jours de repos.

— Un domestique, Jules Leplat, 49 ans, rue de Rocroi, cité Dillies-Piel, 8, de chez MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures, blessé à l'œil droit ; 15 jours de repos.

— Un homme de peine, Charles Marissal, 35 ans, rue Boucher-de-Perthes, de chez M. Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, blessé aux reins ; 10 jours de repos.

— Un balayeur, Charles Vandervéide, 32 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, 48, de la Société anonyme de peignage, rue du Collège, blessé gravement à la main gauche, 2 mois de repos.

— Un homme de ville, Eugène Crombez, 34 ans, rue de Lille, impasse des Arts, de chez MM. Hannart, rue de l'Espérance, blessé au genou droit, 25 jours de repos.

Simplex, merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison **Scrépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix.

Abus de confiance. — Un procès-verbal pour abus de confiance a été dressé à un marchand ambulant, Louis Favier, 48 ans, sans domicile connu.

Cet individu a quitté furtivement dimanche le logement de Mme veuve Marant, rue des Fossés, 34, en emportant 3 fr. 50 de marchandises ainsi qu'un complet de son fils qui lui avait été prêté pour le jour de l'an.

Mauvais fils. — Dans le soirée de mardi, vers 8 h. 1/2, un jardinier, Pierre Paingris, 28 ans, demeurant rue du Pont-Rouge, 1, rentrait chez lui pour souper. Il fit à sa mère des reproches sur la mauvaise préparation du repas qu'il ne jugeait pas à sa convenance. Sa mère protesta, et Paingris, furieux, lui lança à la tête, une assiette contenant du beurre, lui causant une plaie contuse.

Paingris a été arrêté mercredi, dans l'après-midi, rue de Lannoy.

Bronzes, marbres, terres-cuites, biscuits. **Mme Messiez**, 20, r. de la Gare, Roubaix. 4

Arrestation pour vol. — Une fille de 23 ans, Virginie Decock, demeurant rue Saint-Piat, 13, à Croix, a été arrêtée pour vol et abus de confiance au préjudice de M. Auguste Peaudeleu, 29 ans, photographe, à Bourbourg (Nord).

A qui le réticule ? — M. Antoine Hobart, demeurant rue de Mouvaux, cour Frère, a trouvé rue des Sept-Ponts, un réticule contenant une carte des hospices de Roubaix, au nom de Julienne Dewachter, qu'il a déposé au poste de police de la rue Saint-Vincent de Paul.

A qui les clés ? — Mme Lézy, rue de Lannoy, 24, a trouvé un trousseau de clés.

— L'agent de police Calonne a trouvé une clef de sûreté.

Mont-de-Piété de Roubaix

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES** 5, rue du Prix, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE du 4 janvier

Naissances. — Marcel Deverrewaere, rue du Cartigny, 154. — Charles Deuniack, rue Rouget-de-l'Isle, 34. — Marie Duprez, place du Commerce, 4. — Hermé Christiaen, boulevard de Mulhouse, 9. — Elise Pluquet, boulevard de Beaurepaire, 364.

Décès. — Louis Mullies, 57 ans, fabricant, rue du Curoir, 10. — Denise Lehembre, 6 mois, rue de Bouvines, 159. — Julien Prevot, 79 ans, sans profession, rue Basse-Masure, 108. — Albert Petit, 6 mois, boulevard de Beaurepaire, 300. — Georges Martin, 7 mois, rue de la Potennerie, 6. — Julien Tuilier, 4 jours, rue Blanchemaille. — Jules Batelle, 54 ans, tonnelier, rue Blanchemaille. — Jules Guedin, 66 ans, rentier, rue de l'Industrie, 109. — Marie Coetsier, 70 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Fidéline Courselle, 54 ans, ménagère, boulevard de Metz, 90.

CROIX

Simple constatation

Le nouveau personnel de l'hospice est, paraît-il, très dur à recruter. Jusque maintenant le concierge, M. G. Vanouck, et sa femme veillent au plus urgent ; il est évident qu'ils ne peuvent suffire à toutes les exigences d'un service aussi lourd.

Ils reçoivent chacun 700 francs, ce qui fait 1 400 francs par an. Dans huit jours, une servante sera peut-être ajoutée à ce personnel, ce qui fera 2.100 francs.

Les Sœurs et la servante recevaient en tout et pour tout 800 francs. C'est donc une augmentation de 1.300 francs pour le personnel.

Il faudra de plus une femme de journée pour le nettoyage et la lessive.

Comptez, additionnez, contribuables, et craignez la chute des feuilles.... de contributions !

CONDITIONNEMENT

VILLE DE ROUBAIX

MATIÈRE	Relevés mensuels comparatifs de Décembre 1902	1903	1904	Relevés annuels 1902	1903	1904
Laine grasse . . . . . kilog	3.747	2.362	2.122	44.551	38.551	22.448
Laine nettoyée . . . . . »	1.643.669	1.151.948	1.497.930	23.910.776	13.924.772	15.131.417
Laine filée . . . . . »	290.181	217.300	297.908	4.567.815	4.808.757	4.481.646
Laines diverses et Mousses »	132.969	151.682	160.087	1.407.761	1.260.358	1.621.295
Coton . . . . . »	110.238	129.894	119.988	1.378.914	1.198.458	1.454.749
Total . . . . »	2.180.674	1.753.772	2.126.094	31.224.842	20.730.896	22.716.555
Décreusage . . . (opérations)	128	107 1/2	132	1.705	1.483 1/2	1.856
Titrage . . . . . «	1.069	1.865	1.990 1/2	0.683	18.382	20.854

Le Directeur, L. Dupeu.

Une bergerie en feu. — Mardi soir, vers 11 heures, M. B. Rameur, aperçut des flammes sortant de la bergerie de M. Devillers-Cauchateux, demeurant au Petit-Cottignies, à Wasquehal, et marchand boucher aux halles de Roubaix. Aidé du concierge du Vélodrome M. Rameur réussit à faire sortir le troupeau.

La bergerie est complètement détruite.

Cet incendie est attribué à un acte de malveillance.

Les portes de la bergerie avaient été endultes de pétrole. Une enquête est ouverte.

Il a été relevé pendant le mois de décembre : 14 mariages, 31 naissances et 23 décès.

Triste fin. — Un pensionnaire de l'hospice de Roubaix, M. J.-B. Dengremont, 69 ans, était venu passer huit jours chez son gendre, M. E. Laner, directeur de la Fonderie de l'Epeule, rue Kléber, 80. Il s'était couché comme d'habitude le soir, mais le lendemain matin il ne se leve pas à l'heure ordinaire.

M. Laner l'appela, mais comme il ne recevait pas de réponse, il s'approcha de son beau-père ; quelle ne fut pas sa stupeur en constatant le mort de M. Dengremont.

Le cou de ce dernier était entouré d'un cache-nez serré par un double nœud.

Un médecin ne put que constater la mort.

Les causes de ce suicide sont attribuées à des fièvres chaudes dont le défunt souffrait beaucoup depuis un certain temps.

CROIX. — Naissances. — Marie Hauthem, rue Gambetta, cour du Nord, 6. — Joséphine Caretta, rue du Progrès, 7.

Décès. — Louis Florin, 21 ans, employé, rue Saint-Pierre, 71. — J.-B. Deogremont, 67 ans, ancien contremaître d'usine à Lille, rue Kléber, 80.

WASQUEHAL

Enterrement du vendredi 6 janvier. — A 9 h., Léonie Bart, 43 ans, quartier de la Planche-au-Riez.

La classe 1904 compte 53 conscrits d'après la liste officielle. Voici les motifs de dispense que les intéressés ont fait valoir : 5 inscrits ont 1 frère en service ; il y a en outre 1 fils aîné de 7 ; 1 fils aîné de 8 ; 1 fils aîné de 13 ; 2 fils aînés de veuve ; 1 engagé volontaire ; 1 dispensé comme ayant un frère de la même classe.

WASQUEHAL. — Du 3 janvier. — Naissance. — Charles Durieux, impasse Lavoisier, cité Jérôme.

SAVON DU CONGO Parfum suave *Victor Vaissier*

TOURCOING

Le directeur de la comptabilité

Le Conseil municipal, par dix voix contre huit et douze abstentions, a décidé la création d'un emploi de directeur de la comptabilité aux appointements de 4.500 fr. L'utilité de cette fonction a donc paru fort contestable à la plupart des conseillers.

Cependant, la voie étant acquise en faveur du nouvel emploi, plusieurs de nos édiles s'enquirent de savoir qui sa serait le titulaire.

L'une des lumières de l'assemblée, M. Gustave Scalbert, s'empressa de dire qu'il ne se trouverait pas à Tourcoing un homme capable d'occuper la place. Et M. Gustave Dron répondit à l'autre Gustave, que c'était également son avis.

Voilà les Tourquennois proprement mis « au rancart » comme incapables de distinguer le « doit » de l' « avoir ». Nos négociants, nos industriels et leurs nombreux employés vont, sans doute, se tenir les côtes de rire.

Il est quelqu'un toutefois qui ne rit pas : c'est ce lecteur du *Journal de Roubaix* qui propose de mettre l'emploi au concours. « Point ne serait besoin alors d'aller chercher au dehors un nouveau fonctionnaire à appointer avec les deniers des contribuables tourquennois ».

Pour notre part, nous souhaitons que ce pince-sans-rire obtienne satisfaction et qu'on apporte toute l'impartialité voulue dans l'examen des concurrents.

Mais ce concours, voyez-vous, renverserait toutes les pratiques en usage pour le choix des fonctionnaires en cette honnête ville de Tourcoing.

Légion d'honneur. — Parmi les décorations en titre du ministère de l'intérieur publiées à l'*Officiel* d'aujourd'hui, figure celle de M. Salembien, adjoint au maire de Tourcoing, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Résultats d'adjudications. — A 4 heures de l'après-midi, mercredi, M. Léon Salembien, adjoint au maire, en présence de MM. les conseillers municipaux Henri Dumortier et Jules Houlst, a présidé les adjudications suivantes :

1° 900 tonnes de goudron, à provenir en 1905 de l'usine à gaz, en deux lots de 450 tonnes ; mise-à-prix 23 francs la tonne.

Les deux lots ont été adjugés à la Société des Usines de Libercourt avec une majoration de 22,50 0/0.

2° Fourniture de plombs en tuyeux et en tables à l'usine à gaz, en 1905.

Mise-à-prix : 41 francs la tonne pour les plombs en tables ; 44 francs la tonne pour les plombs en tuyaux ayant au moins 20 m/m d'épaisseur ; et 42 fr. pour ceux n'atteignant pas cette épaisseur.

Adjudicataire, Eug. Desplechin fils, à Lille. Rabais 0 fr. 50 0/0

3° Fourniture des bulles aux usines municipales à gaz et d'électricité, 3.780 kilos en 7 lots.

Adjudicataires : 1er lot, M. Cyr. Varrasse, de Tourcoing, 38 fr. les 100 kilos ;

2e, M. Auguste Vidrequin, au nom de la Société générale des huiles et fournitures industrielles l'Oléo, de Paris, 35 fr. ;

3e, Le même, 30 fr. ;

4e, M. Cyrille Varrasse, 16 fr. ;

5e, Le même, 56 fr. ;

6e, M. Auguste Vidrequin, 50 fr. ;

7e, Le même, 45 fr.

L'importation des pigeons en 1905. — Il est passé par la gare de Tourcoing 1.055.689 pigeons voyageurs destinés aux lâchers ; 158.633 pour le tir, la consommation et la reproduction. Ces pigeons étaient enfermés en 26.456 paniers envoyés en 4 840 expéditions.

On a constaté que le nombre des pigeons pour les concours avaient été de 150.000 plus important qu'en 1904.

Inventaire de fin d'année. — La Commission du gaz, présidée par M. Salembien, adjoint, s'est rendue, mercredi après-midi, à l'usine à gaz où ils ont procédé à l'inventaire annuel.

La même commission s'est ensuite transportée à l'usine d'électricité où elle a accompli les mêmes formalités administratives.

Commencement d'incendie. — Par suite de l'échauffement d'un coussinet, la poussière de coton qui se trouvait sur le bâti d'un moete-charges, placé dans le grenier des magasins généraux, rue de Roubaix, s'est enflammée. Ce commencement d'incendie fut heureusement découvert aussitôt et deux seaux d'eau suffirent à l'éteindre. Les pompiers qui avaient été prévenus par téléphone n'eurent pas à intervenir.

Les accidents de travail. — Edmond Iperman, 49 ans, menuisier, rue de Gand, cour Masure, a fait une chute dans un escalier. Docteur Delegrange ; contusione au côté droit et à la jambe ; repos de 15 jours.

Une ouvrière coupée. — Une ouvrière de la retorderie de M. Eugène Fay, rue du Nint, Juliette Deswazières, 20 ans, demeurant rue de Gand, cour Desrousseaux, se peignait devant son métier en marche. Une poignée de ses cheveux fut prise dans le tambour. L'ouvrière se rejeta en arrière pour éviter que sa tête ne fut entraînée dans les organes du métier. Elle ne perdit de la sorte qu'une poignée de cheveux et le cuir chevelu de la région pariétale gauche sur une superficie de huit centimètres carrés. Le docteur Vienne qui a soigné la blessée lui a prescrit un repos de douze jours.

Pouce amputé. — Mercredi, vers 11 h. 1/2 du matin, un train de wagonnets, remorqué par deux chevaux, transportait des briques des chantiers de moulage de la rue de la Rochelle aux fours continus de M. Masquilier, rue Achille-Testelin. Un enfant de onze ans, Maurice Allemani, demeurant rue de l'Espérance, s'était juché sur l'un des wagonnets.

Un choc s'étant produit le jeune garçon manqua de tomber et se raccrocha au rebord d'un wagonnet qui, malheureusement, heurta le wagonnet précédent de sorte qu'il eut le pouce droit écrasé. Le conducteur du train, M. Debuchy, transporte de suite le blessé au domicile de ses parents. Le docteur Desfossez, appelé à lui donner des soins, ne put que pratiquer l'amputation du pouce.

Une reconduite. — A la sortie de la fabrique de tapis de M. Lorthiois-Laurent, rue du Petit-Village, mardi à 6 heures 1/2 du soir, les ouvriers de l'établissement ont fait une reconduite à deux de leurs camarades. Les tapisseurs leur reprochent d'avoir envoyé leur démission de syndiqués au syndicat du Tapis moquette que préside le citoyen Auguste Tiévère.

Les deux reconduits, Auguste Delmotte, 25 ans et Jules Defort, 32 ans, habitent la rue des Coulons. Jusqu'à leur domicile ils eurent à essuyer les quolibets et les insultes de cent cinquante reconducteurs.

Un peu avant d'arriver à sa maison, Auguste Delmotte fut frappé, dans le dos, de plusieurs coups de poing et roula sur la chaussée. Il s'est blessé au genou, mais peu grièvement.

La police, avertie par téléphone, arriva pour empêcher de plus graves complications. M. Delattre, commissaire de police, est saisie d'une plainte pour coups et blessures contre Auguste Delmotte.

Les épaves. — Un chien fox blanc, tête marquée noir et feu, trouvé par M. Henri Montagne, piqueur du service des eaux. — Une chienne gris-marron, trouvée rue de Gand, par M. Gustave Millescamps, demeurant rue de Roubaix à Mouvaux. — Un porte-cartes vert au nom de Mme Vandamme, trouvé par M. Louis Vierlinck, demeurant rue des Piats 43. — Une bague en oravee perle fine, trouvée par Mme Félicie Cassert, rue de Rivoli, 17.

Un chien-mouton, blanc, trouvé rue Saint-Blaise, par M. Dejaegher, demeurant même rue, 103. — Un ablee de petite taille, à longs poils noirs et roux, queue en panache, trouvé par M. Paul Lefebvre, rue Verte-Feuille, 11. — Un bourgeron de toile bleue, trouvé par M. Louis Dhellemmes, de la Société Coopérative l'Espérance. — Une grande clef pliante, trouvée rue Pierre Corneille, par M. Clinckmaille, demeurant rue Saint-Blaise.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ extrêmement le meilleur

RONCQ

Camion endommagé. — Mardi soir, le camion de M. Pichat, fabricant de ciment à Halluin, se trouvait près de l'estaminet du Repos, à Roncq, les chevaux partirent seuls et allèrent se jeter sur un arbre bordant la route. Le camion eut tout l'avant-train démoli.

Beaucoup de docteurs recommandent la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et rationnels. 3

LILLE

Vol de 12.700 francs

au CAFÉ BELLE-VUE

Un vol important, accompli dans des circonstances les plus audacieuses, a été commis, mercredi après-midi, au *Café Belle-Vue*, Grand'Place, à Lille.

Ainsi que beaucoup de négociants, M. Alphonse Lesur, demeurant à Don-Sainghin, avait opéré de nombreux recouvrements dans la journée.

Il avait dans un portefeuille une somme de 12.000 fr.

A un certain moment, M. Lesur se dirigea vers l'urinoir ; quand il revint il constata que son portefeuille était envolé.

La somme se composait de cette façon : six billets de banque belge de 500 fr., neuf billets de 1000 fr. français et un chèque de 700 fr. sur le Crédit Lyonnais.

M. Lesur n'a pu fournir aucune indication.

Ce n'est pas le premier vol qui se commet le mercredi, à Lille ; il nous semble que M. Jérôme, chef de la Sûreté, pourrait envoyer « à la Bourse » quelques fins limiers ; peut-être parviendrait-on à mettre la main sur les auteurs de ces vols.

COLLECTIONNEURS ! *Demandez à votre épicier* le CHOCOLAT-LOUIT
Chaque tablette contient une chrome ou carte postale artistique avec note indiquant conditions d'échange.
Demandez prospectus explicatifs à LOUIT Frères et Cie, BORDEAUX

TRIBUNAUX

DOCUMENTS du Tribunal de Commerce de Lille

SOCIÉTÉS

D'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 1904, il appert qu'il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale « Mahieu et Cie », pour l'achat et la vente au détail des tissus. Le siège est à Lille, rue Voltaire, 38 ; durée illimitée, capital évalué pour l'enregistrement à 16.000 fr.

Par acte passé devant Me Dnorocq, notaire à Lille, le 6 décembre 1904, il appert qu'il est apporté différentes modifications à la Société « J. Cesure et Cie », dont le siège est à Lille, rue de Paris, 151.

D'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 1905, il appert que la Société formée sous la raison sociale « Wiplier frères » dont le siège est à Provin, pour l'exploitation d'un commerce de maréchal-ferrant est dissoute à partir du 1er janvier 1905. MM. les associés sont chargés de la liquidation.

D'un acte sous seing privé en date du 4 décembre 1904 il appert qu'il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale « Henri de Thandt frères » pour l'exploitation d'une fabrique de chicorée. Le siège est à Saint-André ; la durée indéterminée ; capital, 15.000 francs.

D'un acte reçu par Me Desmet, notaire à Armentières, le 10 décembre 1904, il appert qu'il est formé une Société coopérative anonyme de consommation à capital et personnel variables, sous le titre « La Paix » pour l'amélioration du sort moral et matériel de ses membres. Le siège est à Armentières, rue des Promenades, 39 ; durée 99 ans ; capital, 3.000 francs.

Par assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société au commandite par actions « D. Requet et Cie », agence financière industrielle et commerciale, tenue le 6 décembre 1904 et dont le siège est à Lille, rue Nationale, 81, il appert qu'il est apporté différentes modifications à ladite Société.

Réunions de liquidations judiciaires et de faillites

Le 6 janvier 1905, à douze heures un quart, première affirmation des créances de sieur Emile Walle, serrurerie mécanique à Wambrechies. — Juge-commissaire, M. Vaillant ; liquidateur, M. Capon.

Le 6 janvier 1905, à treize heures trois quarts, première affirmation des créances de la veuve Henri Glase, épicière à Lille. — Juge-commissaire, M. Leureuge ; liquidateur, M. Capon.

DÉCLARATIONS de liquidations judiciaires

Le 27 décembre 1904, du sieur Alfred Bracq, menuisier, rue de Flandre, 18, à Lille. — Juge-commissaire, M. Devilder ; liquidateur, M. Wanabrouck.

Le 27 décembre 1904, du sieur Georges Denis, cafetier, place Sébastopol, 6, Lille. — Juge-commissaire, M. Warguy ; liquidateur, M. Corset.

Le 27 décembre 1904, du sieur César Bonnelle, marchand d'étoffes, rue de Douai 58, Lille. — Juge-commissaire, M. Calgy ; liquidateur, M. Corset.

Le 27 décembre 1904, du sieur Guillaume Bracet, peintre-vitrier, à Hellemmes. — Juge-commissaire, M. Baudon ; liquidateur, M. Huprez.

Le 30 décembre 1904, du sieur Edgar Tyszinski, négociant à Lille, rue de Jollers, 8. — Juge-commissaire, M. Nuytten ; liquidateur, M. Corset.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Adjudications du 4 Janvier 1905

Lille, rue Nationale, 181. — Propriété avec passage rue Alphonse-Mercier. Mise à prix, 93.000 fr. Pas de preneurs.

— Rue Alphonse-Mercier. — Ecurie et remise de la maison précédente. Mise à prix 8.000 fr. Pas de preneurs.

— Rue Esquermoise, 26, et rue du Curé-Saint-Etienne, 2 bis. — Deux maisons de commerce. Mise à prix, 125.000 fr. Adjugé à Me Jaspar.

Lambersart, front à l'avenue Courbet, villa Jeanne-d'Arc et villa Faust. Mise à prix 30.000 francs ; pas de preneur.

Lille, boulevard Vauban, 6, maison de maître. Mise à prix 250.000. Adjugé à Me Bulteau.

— Rue Jacquemars-Giélée, maison d'habitation. Mise à prix 65.000 fr. Adjugé à Me Bulteau pour 65.005 fr.

Annappes, lieu dit le Village. — Terrain, mise à prix 10.000 fr. Adjugé à Me Bulteau pour 12.050 fr.

Tourcoing, rue du Brun-Pain. — Terrain de 958 mètres, mise à prix 9.000 fr. Adjugé à Me Rombaut.

Wattrelos, rue de l'Union. — Cabaret, mise à prix 4.000 fr. Adjugé à Me de Vrière, pour 4.500 fr.

Genech. — Maison d'habitation, mise à prix 500 fr. Adjugé à Me Rombaut.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 4 janvier

Autour d'une affiche électorale

Le Tribunal rend son jugement dans la procès intenté par les Armentiéroise indiqués comme ayant commis des fraudes électorales dans une affiche portant le visa d'un candidat, M. Pradon.

M. Pradon est acquitté, l'affiche ayant été faite à son insu.

La fraude par wagons-lits

C'est une affaire de fraude très intéressante, dans laquelle, outre les fraudeurs sont citées l'Etat Belge et la Compagnie des wagons-lits comme responsable de la fraude de leurs employés.

La douane n'ayant pas [illegible] indépendamment, l'affaire est remise à huitaine. Nous en rendrons compte à ce moment.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

L'AFFAIRE SYVETON

Confrontation

M. Boucard, juge d'instruction, a confronté Mme Syveton et le docteur Barnay.

L'entrevue a été des plus mouvementées, cependant le « coup de théâtre » qu'on attendait ne s'est pas produit.

Le greffier de M. Boucard a donné lecture aux témoins de leurs déclarations précédentes, puis le docteur Barney a été invité par le juge à formuler ses accusations.

Le beau-frère de Syveton a déclaré que le député du IIe arrondissement a été assassiné mais sans accuser nommément personne ; il a développé longuement les raisons qui, selon lui, faisaient écarter toute idée de suicide.

Pendant la déposition du docteur Barnsy, Mme Syveton n'a pas prononcé un mot. Lorsqu'il eut terminé, elle se leva brusquement et le regardant bien en face elle lui dit :

« Mais Monsieur, vous semblez m'accuser ; voyons, précisez votre accusation. Faites-moi arrêter. Je ne demande que cela afin de me laver une fois pour toutes de cette accusation infâme ». Puis elle fut prise d'une violente crise de larmes.

Le docteur Barney s'est borné à confirmer ses précédentes déclarations. A 6 h. 1/2 il quittait le cabinet du juge.

Mme Syveton restait seule en présence du juge qui l'interrogea au sujet des déclaration du concierge de l'avenue de Neuilly.

Mme Syveton a reconnu exactes certaines de ces déclarations ; elle a quitté le Palais à 8 h. 1/2.

Déclaration des experts

M. Boucard a reçu la visite des experts auxquels il a posé les questions suivantes :

1° La mort pouvait-elle survenir dans les conditions indiquées par Mme Syveton si M. Syveton était privé de ses moyens de défense naturels, c'est-à-dire s'il était, par exemple, sous l'empire d'un narcotique ou bien s'il avait été ligotté ou étourdi par un coup.

Sur ce premier point, les experts ont répondu affirmativement.

2° La mort pouvait-elle survenir dans les conditions indiquées, si M. Syveton disposait de tous ses moyens de défense naturels, c'est-à-dire s'il était dans un état normal, avec la volonté seule de mourir ?

Sur cette question, quatre experts ont encore répondu affirmativement ; un seul, M. Ponchet, toutefois ne rejetant pas la thèse de ses collègues, a fait quelques réserves en disant que le suicide dans les conditions indiquées exigeait un ensemble de conditions toutes particulières et presque invraisemblables.

Les experts ont déclaré dans leur rapport qu'ils n'avaient pas trouvé trace de narcotique dans les viscères, mais qu'il n'était pas possible à l'analyse de relever ces traces.

Mme de Pelleux

Au cours de sa déposition, Mme la générale de Pelleux a déclaré s'être rendue avenue de Neuilly dans la matinée.

Ayant demandé à Mme Syveton si elle irait, avec elle, assister aux débats, Mme Syveton lui aurait répondu qu'on ne savait pas si le procès aurait lieu.

Commission rogatoire

Une Commission rogatoire a été envoyée par M. Boucard au parquet d'Anvers pour faire ouvrir et inventorier le coffre-fort loué au nom de Mme Syveton.

***

Ce matin, levée des scellés au domicile de M. Syveton, en présence de M. Boucard, des notaires de M. et Mme Syveton, de l'avocat de la Partie Française, et de Me Joseph Ménard, avocat de la partie civile.

Cambriolage à l'Archevêché d'Auch

Auch. — Des malfaiteurs, profitant de l'obscurité, se sont introduits dans la cour de l'Archevêché et s'y sont laissé enfermer. Pendant la nuit, ils ont pénétré à l'intérieur du palais, ont enlevé des couvertures et quant, divers autres objets de valeur, n'ont pas réussi à ouvrir la secrétaire renfermant une somme assez importante et sont sortis en ouvrant le grille avec la clef laissée dans la serrure.

LE VOYAGE DU DUC DE CONNAUGHT

Brest. — Le duc de Connaught a envoyé à M. Loubet le télégramme suivant :

En arrivant dans le port de Brest, je m'empresse de vous envoyer mes salutations sincères et de vous exprimer le plaisir que j'éprouve en me trouvant en France. Je vous remercie du charmant accueil qu'on me fait ici et je saisis cette occasion pour vous souhaiter un très heureux nouvel an.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La capitulation de Port-Arthur

Tokio. — Le général Nogi envoie le rapport suivant :

Hier, les conférences entre les Japonais et les commissaires russes ont été terminées ; le transfert définitif du matériel de guerre et la remise des positions russes aux Japonais ont commencé.

Ce matin, l'état-major général russe a interdit aux officiers et soldats d'envoyer leurs familles à Vladivostok jusqu'à la fin de la guerre.

Le nombre des prisonniers capturés est de 25.000 ; le total des habitants est de 35 000 ; il y a, en tout, 20.000 malades ou blessés.

Opinion japonaise

Tokio. — Le *Jiji Shimpo* fait cette déclaration :

Nous devons conserver Port-Arthur aussi longtemps que notre empire existera. Port-Arthur est la clef de la paix en Extrême-Orient ; il est de notre devoir de garder cette clef.

Les navires russes

Chefou. — Un télégramme de Kiao-tchéou annonce que les destroyers russes *Vlasty* et *Grobonet* désarment.

Aucun navire de guerre japonais n'a été aperçu hier.

Un télégramme de Stœssel à l'Empereur

Saint-Pétersbourg. — On communique le télégramme suivant du général Stœssel, adressé à l'Empereur le 31 décembre :

Le 30 décembre au matin, une explosion, provoquée par les Japonais, a eu lieu à la fortification 3 ; après une vive canonnade, ils ont attaqué la « Muraille Chinoise ». Deux attaques ont été repoussées, mais il nous a été impossible de prolonger la résistance, et j'ai ordonné aux troupes de se replier.

La plus grande partie du front de nos défenses appartient à l'ennemi.

Nous serons obligés de capituler car nos pertes sont énormes.

Grand Empereur jugez-nous mais que votre jugement nous soit favorable nous sommes épuisés ; nous combattons depuis environ 11 mois sans secours et sans repos ; les soldats ne sont plus que des ombres.

Revue chronologique DE L'ANNÉE 1904 à Lille ET DANS LES DÉPARTEMEN